

Pour en
savoir plus

Je retrouve toutes
les informations sur
le service social sur

Rendez-vous sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

J'appelle le **3646***
pour être mis(e) en relation
avec le service social de
l'Assurance Maladie.

*(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je note les contacts utiles au
sein du **service social** :

JE SUIS HOSPITALISÉ(E)
ET JE PRÉPARE
MON RETOUR À DOMICILE



Ce que le service social de L'Assurance Maladie fait avec moi

Je suis hospitalisé(e) et je vais bientôt rentrer chez moi :

- je me demande comment poursuivre mes soins à domicile
- je me pose des questions sur l'organisation de ma vie quotidienne
- je me demande si mon logement est encore adapté
- je suis préoccupé(e) par mon état de santé et son évolution
- je m'inquiète des répercussions sur ma vie familiale, professionnelle et sociale
- j'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e)



BON À SAVOIR

Avec mon accord, l'établissement de soins contacte le service social de l'Assurance Maladie qui pourra venir à mon domicile.

L'assistant(e) social(e) :

- me contacte, m'écoute en toute confidentialité
- évalue avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et me propose les réponses les plus adaptées (aide ménagère, aménagement du domicile...)
- m'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes
- m'informe sur les droits, les aides et les structures, (services de soins à domicile...)
- me conseille pour organiser la poursuite de mes soins
- m'oriente et me guide dans mes démarches
- me propose d'échanger avec d'autres personnes (groupes de parole, associations de malades...)
- accompagne mon retour et mon maintien à domicile

